

Le mur

Geneviève Letarte

Number 66, Fall 2016

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/83758ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

L'Inconvénient

ISSN

1492-1197 (print)

2369-2359 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Letarte, G. (2016). Le mur. *L'Inconvénient*, (66), 5–6.

LE MUR



Geneviève Letarte

Ce ne sont pas les sujets d'affliction qui manquent en ces temps de crise permanente. Sur la scène des actualités, certains événements nous marquent en raison de leur caractère tragique, ou de leur ampleur à l'échelle internationale, alors que d'autres nous touchent de manière plus intime. Ainsi donc ai-je été passablement éprouvée par « l'affaire Claude Jutra ». Cela se passait au mois de février dernier, alors qu'un vent de panique enflammait les médias et la population concernant des allégations de pédophilie à l'endroit du cinéaste, peu avant la parution d'une biographie de celui-ci écrite par le critique Yves Lever. Le livre n'était pas en librairie que déjà les esprits s'échauffaient, les vautours médiatiques rapportant que le biographe possédait des documents prouvant les « faits allégués », qu'il n'était pas au grand jour dans ses pages mais auxquels il faisait suffisamment allusion pour susciter la curiosité et le voyeurisme déguisé en soif de justice de tous les redresseurs de torts du Québec. Le mardi 16 février, le débat faisait rage à savoir s'il fallait débaptiser le gala des prix Jutra, mais tout le monde se montrait prudent devant des allégations peut-être sans fondement. Le mercredi 17 février, un homme a confié à *La Presse*, sous le couvert de l'anonymat, qu'il avait été agressé sexuellement à plusieurs reprises durant son enfance par le cinéaste. Quelques heures plus tard, la ministre de la Culture Hélène David exigeait que le nom de Jutra soit retiré subito presto de la cérémonie de remise des prix du cinéma québécois et, dans la foulée, elle demandait à la Commission de toponymie du Québec de recenser tous les lieux publics portant le nom honni (tout en « laissant le choix aux municipalités de statuer sur le maintien ou non de l'appellation de ces lieux publics »). L'organisme qui gère l'Académie des Jutra s'est dépêché d'obtempérer, suivi de près par la direction de la Cinémathèque québécoise (à qui l'on n'avait pourtant rien demandé), qui s'est empressée de convertir la salle Claude-Jutra en « Salle de projection principale ». Le maire Coderre n'a pas attendu lui non plus la pression gouvernementale pour agir et, en homme qui sait mettre ses culottes, il a fait débaptiser illico le petit parc de la rue Prince-Arthur que l'on avait nommé en l'honneur du cinéaste et où trônait une sculpture de Charles Daudelin, un autre artiste qui se trouvait du même coup déboulonné. Puis, persévérant dans son entreprise de démolition, il s'est attaqué à une petite rue de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles...

Nous ne sommes pas habitués à ce que les choses bougent aussi rapidement au Québec, aussi fut-il étonnant de voir avec quelle célérité ces institutions et autres acteurs-clés de notre « communauté » sont passés à l'action, au nom

de la tolérance zéro face aux agressions sexuelles – ce contre quoi on ne saurait s'élever –, mais peut-être aussi parce qu'en ces temps d'austérité les subsides gouvernementaux sont plus que jamais essentiels à la survie de nos organismes culturels. La Cinémathèque, qui a failli fermer plus d'une fois et peine à survivre, ne pouvait sans doute pas se payer le luxe d'une rébellion. Et c'est bien dommage : à ce que je sache, c'est pour honorer l'œuvre du cinéaste, et non sa conduite morale, que la salle de projection avait été baptisée en son nom. Tant qu'à y être, on pourrait exiger des professeurs de français qu'ils n'enseignent que des auteurs dont le comportement aura été jugé irréprochable par un jury spécial. Et l'on finirait bien ainsi par éradiquer les fantômes de tant de gens géniaux, certes, mais dont le mauvais exemple pourrait corrompre l'âme des jeunes que nous envoyons à l'école afin qu'ils deviennent de bons citoyens. On pourrait aussi mettre le cadenas à la Maison des écrivains, qui fut autrefois la demeure de Claude Jutra, faut-il le rappeler, jusqu'à ce que celui-ci se suicide pour échapper aux affres de l'Alzheimer. Qui sait, à force d'y assister à des colloques littéraires ou à des lectures de poésie, nos gentils écrivains risquent peut-être de contracter quelque virus innommable auquel on n'aurait pas encore trouvé de remède ? Heureusement, au mois de mars dernier, dans la foulée des révélations faites à propos du cinéaste, l'UNEQ a cru bon de retirer de sa Nuit blanche « le volet exposition qui présentait des photographies de la maison à l'époque où elle lui appartenait et sur lesquelles il apparaissait ». Il aurait été assez ridicule, on en conviendra, de conserver le titre original de l'événement : *Il était une nuit... chez Claude Jutra et Michel Rivard*, vu les associations d'idées auxquelles cela aurait pu inviter. Mais nous avons été rassurés d'apprendre que l'UNEQ nous donnerait quand même la possibilité de voir un documentaire sur Michel Rivard, *Le monde a besoin de... magie* (moins dangereux que le fantôme de Jutra, c'est certain), « d'écouter et d'être écoutés par des écrivains épris des mots » (sic), et surtout de se « réchauffer le cœur avec du thé chaud et des petits gâteaux, offerts par nos fidèles commanditaires ».

J'ironise, mais en réalité, pendant tout le temps qu'a duré cette affaire, j'ai été envahie par une tristesse sourde, par une indignation doublée d'un sentiment d'injustice que j'avais du mal à articuler et à partager avec autrui. Il n'est certes pas agréable d'apprendre qu'une personne que l'on respecte est accusée d'avoir commis des actes « indéfendables », et, comme bien des gens qui ont admiré Claude Jutra, je n'aimais pas l'idée que l'auteur d'*À tout prendre* et de *Mon oncle Antoine* ait pu se comporter de manière aussi désastreuse qu'on le prétendait.

Mais ce qui m'a ébranlée tout autant, et peut-être encore plus, c'est la façon dont l'affaire a été traitée par les médias et les réseaux sociaux, le gouvernement et nos institutions culturelles, sans parler de la vindicte populaire : tous unis dans une véritable chasse aux sorcières qui nous ramenait aux années 40 sous le règne de Duplessis. Combien pénible fut-il alors, pour quiconque était en quête d'un discours nuancé, d'opposer le moindre « oui, mais » au délire verbal qui pendant quelques semaines a envahi les systèmes de communication québécois. Loin de moi le désir de minimiser la gravité des allégations qui pèsent/ont pesé sur le cinéaste, mais il me semble que la hargne collective qui s'est manifestée au cours des semaines qui ont suivi ces révélations (contre Jutra, mais de façon plus large et pernicieuse contre les « artisses » en général) est une chose pour le moins troublante. Comment concevoir en effet que, dans notre belle société démocratique, quelqu'un puisse être éradiqué de la mémoire collective aussi rapidement (quasi instantanément, en fait), sans autre forme de procès légal ou de procédure juridique qu'un témoignage recueilli sous le couvert de l'anonymat par un journal (c'était dans *La Presse*, avant le témoignage du réalisateur Bernard Dansereau, qui s'est confié aux médias le 20 février) ? Aurait-on agi aussi vite si Claude Jutra était encore vivant ? S'il avait été joueur de hockey, gérant d'artistes ou premier ministre ? S'il n'avait pas été gai à une époque où la chose, on le sait, se vivait si mal que cela suffit à convaincre certains que le cinéaste était fort probablement pédophile ? Peut-être. Mais il y a lieu d'en douter.

Ayant suivi de près l'affaire dans les médias sociaux, j'ai été renversée par le flot de haine et de bêtise que j'ai pu y lire. Mais j'y ai lu aussi une chose qui m'a semblé juste, à savoir que « Jutra aura finalement connu deux morts horribles ». La première, physique, par suicide, pour échapper à l'Alzheimer. Et la seconde, symbolique. Or la seconde est peut-être encore pire que la première, car au-delà de la personne du cinéaste elle condamne son œuvre, qui, pour bien des gens, demeurera marquée du sceau de l'ignominie. Et cette condamnation, ainsi que l'oubli programmé auquel elle risque de mener, me semble rejoindre l'entreprise de destruction massive à laquelle on se livre actuellement au Québec (et ailleurs, sans doute, en ces temps de retour de la droite), en ce qui concerne notre mémoire culturelle, politique, sociale. Selon certains commentateurs qui se sont lâchés lousse dans les médias et les réseaux sociaux, les artistes bénéficieraient d'un statut privilégié face à la justice et à l'opinion générale, on leur passerait tout et ils se protégeraient entre eux. (La maudite clique du Plateau-Mont-Royal...) Or c'est un peu le contraire qui s'est produit lors des événements que j'évoque ici. Comme dans un désir de vengeance longtemps refoulé, l'artiste a été cloué au pilori avant même que l'on ait des preuves de ses crimes, ce qui donnait l'impression d'une sorte de règlement de comptes à retardement. (D'autant plus facile à mettre en œuvre que la personne accusée n'était plus là pour se défendre.)

J'avoue avoir été surprise que les gens du milieu du cinéma ne se lèvent pas pour protester contre le sort réservé à la mémoire de Jutra. Mais à voir comment se sont fait rabattre

le caquet les quelques amis du cinéaste qui se sont exprimés à ce sujet (Paule Baillargeon et Marc Béland notamment) – sans doute un peu maladroitement sous le coup de l'émotion –, subissant les foudres de chroniqueurs qui montraient les dents comme des pitbulls, on peut comprendre que ce n'était pas évident. Il fallait entendre Dutrizac à la radio du matin cuisiner Paule Baillargeon pour lui faire reconnaître que son ami Jutra était un personnage dégoûtant, que son œuvre méritait d'être jetée à la poubelle, et comment oserait-elle conserver le Jutra hommage qu'elle avait reçu quatre ans plus tôt ? Heureusement, on a pu entendre par la suite Micheline Lanctôt exprimer posément ses réserves sur la façon dont on procédait dans cette histoire, alors que le réalisateur François Girard affirmait non seulement qu'il ne se débarrasserait pas de ses trophées Jutra, mais qu'il allait « les descendre [des étagères] et les placer à l'entrée. Et [qu'il allait] ajouter deux *spotlights* pour bien les éclairer ». Enfin, Chloé Sainte-Marie a bellement refusé que le nom de Gilles Carle succède à celui de Jutra pour le Gala du cinéma québécois, invoquant le fait que son amoureux deviendrait ainsi « l'emblème de la pureté, versus Claude Jutra, qui [deviendrait] l'emblème de l'impureté ». Mais personne, à ce que je sache, n'a réclamé que soit préservée la salle Claude-Jutra de la Cinémathèque, dont c'est pourtant le mandat de faire connaître et de préserver le patrimoine cinématographique d'ici et d'ailleurs. L'œuvre de Jutra perdait-elle son statut vu les soupçons qui pesaient sur son auteur ? (Il s'en est d'ailleurs trouvé quelques-uns pour affirmer alors que « finalement, les films de Jutra, ce n'est pas si bon que ça »... On repassera pour la logique.) En guise de protestation, certaines personnes auraient peut-être boudé l'institution du boulevard De Maisonneuve, mais j'aurais quant à moi pris ma carte de membre pour continuer à y voir, en compagnie d'autres amoureux du septième art, des films de qualité, sélectionnés pour leur contenu artistique et non en vertu de critères moraux.

L'affaire Jutra aura duré quelques semaines pour ensuite se résorber dans une sorte de grand silence, de grand vide qui à rebours me semble aussi effrayant que la flambée de colère qui l'a précédé. Comme s'il ne s'était finalement *rien passé*. À force d'agir de la sorte, à force de mettre la hache sans vergogne dans les symboles de notre identité collective, le portrait de famille du Québec finira par ressembler à l'une de ces photos dont on a effacé certains personnages indésirables en guise de révisionnisme historique. Cela ne paraît pas vraiment, mais l'on ressent néanmoins comme une absence, un manque. Bref, un certain malaise. Pour ma part, au mois de février dernier, j'ai été la proie d'un curieux phénomène, un peu comme dans le film *Au revoir Lénine !* de l'Allemand Wolfgang Becker (2003), où une femme devient amnésique à la suite d'un infarctus ; quand elle se réveille, huit mois plus tard, le monde a complètement changé, car le Mur est tombé. Craignant qu'elle ne subisse un autre choc, son fils usera de mille et un stratagèmes pour lui cacher la réalité (c'est là tout l'enjeu du film). Or il m'a semblé vivre un peu la même chose au milieu de l'hiver 2016. Un matin, je me suis réveillée et le monde avait changé. Sauf qu'ici le mur n'était pas tombé, il s'était érigé. ■